Besson : petit arrangement avec les «sans-papiers»

05/02/2009 à 23h32

Le ministre de l'Immigration, Eric Besson, veut s'attaquer aux passeurs en permettant à certains étrangers en situation irrégulière en France d'obtenir un titre de séjour provisoire s'ils dénoncent leur filière d'immigration clandestine. Certaines associations dénoncent le «*caractère immoral*» de cette mesure basée sur la délation.

Eric Besson va signer prochainement une circulaire permettant aux étrangers en situation irrégulière en France, victimes de la traite des êtres humains ou de proxénétisme, d'obtenir un titre de séjour ***provisoire*** *en échange de la dénonciation de leur filière d'immigration clandestine. La décision revenant aux préfets sur la foi des résultats d'analyses menées par des enquêteurs spécialisés. L'objectif est de «démanteler les filières de passeurs».* ***Le texte est en fait l'application d'une directive européenne datant de 2004.*** *L'association France Terre d'Asile (FTA) a jugé «spectaculairement inefficace» le projet du ministre, rappelant une procédure analogue mise en place pour les victimes des réseaux de prostitution. «****Six ans après cette proposition, les victimes de la prostitution sont toujours là*** *, toujours sans papiers, elles sont simplement moins visibles sur les trottoirs, mais travaillent dans des conditions nettement plus dangereuses.», écrit-elle. Stéphane Maugendre, président du Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) conteste aussi cette mesure : «****Sur un plan moral, c'est moralement condamnable****. Et je pense que c'est aussi assez irréalisable». Ajoutant : «Il risque d'y avoir des dérives, des mesures de rétorsion sur la famille restée au pays, des réglements de compte intra-familiaux.»*

(Libération, Figaro/AFP)